

Rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier le préavis municipal concernant le budget 2017 de fonctionnement de la commune de Denges

La commission s'est réunie aux dates suivantes pour étudier le préavis susmentionné.

Personnes présentes:

	08.11.16	15.11.16
M. Quentin Bérard (suppléant)	X	X
M. Yan Borboën	X	X
M. Alan Carleton	X	-
Mme Catherine Jaquier	X	X
Mme Susan Killias	X	X
Mme Pascale Menu	X	X

Préambule

La commission gestion-finances s'est réunie à deux reprises pour étudier et rédiger ce rapport.

Le préavis du budget de fonctionnement de la Commune a été présenté à la commission gestion-finances le 8 novembre 2016 par M. Francis Monnin, Syndic et Municipal en charge des finances. Nous tenons à le remercier de sa pleine collaboration pour les réponses, rapides et complètes, données par oral, aux questions des commissaires.

Ces réponses ont été compliées lors de cette séance et sont jointes au présent rapport.

Analyse du budget dans sa globalité

Le budget 2017 de fonctionnement présente un résultat, avant amortissements et attributions aux fonds de réserve, de CHF 68'300, soit 1% des revenus attendus l'année prochaine.

Ce chiffre est en augmentation de CHF 291'900 par rapport au budget 2016.

Cette différence résulte à la fois d'une augmentation des revenus (+ CHF 294'900) et un statu quo des charges de la commune (+ CHF 3'000).

De ce résultat qui correspond à la marge d'autofinancement de la commune on déduit les postes liés aux amortissements et attribution aux fonds de réserve:

- L'affectation au fonds de réserve égout/épuration de l'excédent du poste (i.e. CHF 287'000) qui fonctionne selon le principe des recettes affectées. Cela permet d'immobiliser des fonds pour effectuer dans le futur des travaux.
- Les amortissements d'investissements antérieurs (rénovation du bâtiment administratif et du chauffage de « La Crosette »), soit CHF 121'000. Ces amortissements correspondent aux pertes de valeur dans le temps de ces immobilisations (rénovations). Les pertes de valeur sont calculées selon des normes comptables.

Au final, on obtient un résultat annuel négatif de CHF -339'900 en ligne avec 2016 (CHF +5'100).

Analyse du budget rapport

- Les charges de fonctionnement de la Commune sont globalement stables.
- L'estimation des revenus attendus reposent sur des hypothèses réalistes et stables.
- Le résultat montre la capacité de la commune à financer ses charges courantes mais une capacité très limitée de financer de futurs projets (travaux non encore provisionnés)
- On rappelle qu'au sein des charges de fonctionnement 70% sont issus de postes facturés par le canton ou des organismes supra-communaux. Le solde des charges internes est composé en majorité de postes de fonctionnement administratif de la commune. La marge de manœuvre est donc étroite pour réduire les charges de la commune.

Recommandation/avis de la Commission

La commission unanime invite les membres du Conseil communal à accepter le budget 2017 tel que présenté.

Pour la commission
Pascale Menu, Présidente



Annexe : Questions et réponses à la municipalité

Questions – réponses concernant le préavis municipal pour le budget 2017

Résumé des questions-réponses suite à la séance du 8 novembre en présence de M. Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances.

Page 4

Question CGF :

Compte 101.351.00 : Que signifie le terme « Chancellerie d'état » ?

Réponse Municipalité

Ce point concerne l'organisation des élections.

Question CGF :

Compte 110.301.00 : A quoi est due la différence de 25'000 CHF par rapport au budget précédent ?

Réponse Municipalité

Dans le budget 2016 une personne supplémentaire était prévue pour le secrétariat mais après remaniement de l'organisation, il s'est avéré que ce poste n'était pas nécessaire.

Question CGF :

Compte 112.319.00 : Que regroupe le poste « Cotisations » ?

Réponse Municipalité

Ce poste regroupe diverses associations comme par exemple Région Morges et Union des communes vaudoises.

Question CGF :

Compte 180.352.00 : Que regroupe ce poste qui n'existait pas auparavant ?

Réponse Municipalité

Des cartes journalières seront mises à disposition de la population Des explications seront transmises par M. Monnin lors du prochain Conseil Communal.

Page 6

Question CGF :

Compte 200.318.03 : qu'est-ce qui est compris sous cette position ?

Réponse Municipalité

La facturation et l'encaissement des impôts communaux sont fait par le Canton qui nous facture ensuite ce service.

Page 7

Question CGF :

Compte 320.314.00 : Pourquoi une telle différence par rapport au montant 2015 ?

Réponse Municipalité

Le garde forestier fait le budget en fonction des travaux et entretiens qu'il pense nécessaire.

Question CGF :

Compte 351.315.00 : Le montant budgété double par rapport au budget 2016. Y-a-t-il des entretiens particuliers prévus ?

Réponse Municipalité

L'éclairage extérieur encastré dans le sol doit être réparé sur le pourtour de la maison communale.

Page 10

Question CGF :

Compte 430.311.00 : Pourquoi ce poste est-il prévu ?

Réponse Municipalité

La gendarmerie a confirmé l'effet dissuasif de la pose de radar « sympathique » raison pour laquelle la Municipalité souhaite en acquérir et les positionner à des endroits stratégiques de la commune.

Question CGF :

Compte 431.318.00 : Pourquoi n'y a-t-il aucun montant prévu ?

Réponse Municipalité

L'entretien est supprimé au profit de la mise à niveau et à l'amélioration du futur éclairage extérieur. La municipalité présentera un projet pour remplacer l'éclairage public.

Page 11

Question CGF :

Compte 460.314.00 : L'entretien n'est-il pas le même chaque année ? Pourquoi une telle variation ?

Réponse Municipalité

L'entretien est organisé par zone et est estimé pour chaque année.

Question CGF :

Compte 460.352.00 : Qu'est-ce que l'ERM ?

Sur quelles bases sont calculées les participations de la Commune ?

Réponse Municipalité

ERM : station d'Épuration du Réseau Morgien

Ce montant est une participation au fonctionnement de la station d'épuration. Il dépend de la population de chaque commune.

Page 13

Question CGF :

Compte 600.351.00 : En quoi consiste ce poste ?

Réponse Municipalité

La commune a décidé de ne pas avoir sa propre gendarmerie mais de travailler avec celle du canton.